



ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A M. Nicolas CONTINSOUZA,
1^{ER} VICE-PRESIDENT

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons Monédières,

- Vu** l'article L 5211-9 du C.G.C.T,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L2122-18,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 constatant l'élection de Monsieur Nicolas CONTINSOUZA en qualité 1^{ER} vice-président,
Vu la délibération sur les indemnités des vice-présidents du 7 avril 2026,

Arrête

Monsieur Nicolas CONTINSOUZA, 1^{er} vice-président, et Président de la Commission Finances, reçoit délégation de façon permanente à compter du 8 avril 2026, pour remplir les fonctions suivantes :

Article 1^{er} : Monsieur Nicolas CONTINSOUZA, 1^{er} vice-président est chargé des affaires financières de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, à savoir :

- Préparation, exécution des budgets et gestion des comptes (tous documents comptables, engagements, mandatements, titres de recettes, attestations...), dans les limites prévues au budget,
- Gestion de la dette (dont signature des contrats dans la limite des montants prévues au budget) et de la trésorerie (dont signature des contrats dans la limite des montants définis par délibération N° 2026-036 en date du 7 avril 2026),
- Convocation et l'animation de la commission finances.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ussel,
- à Monsieur la trésorier d'Egletons,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à l'intéressé.

REÇU LE
08 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Fait à Lapeau, le 8 Avril 2026

Le Président,

Jean-Louis BACHELLERIE



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapeau
05 55 27 69 26